



Négociations NAO 2022

Situation au 20 Juin 2022

Revendications CFE-CFC

Rémunération

- Les revalorisations des minima sociaux doivent être appliquées avant même de commencer de parler de NAO.
- AG : 10% et AI : 3% avec une rétroactivité au 01/01/2022

Emploi

- Avoir une réelle stratégie de GEPP permettant d'anticiper les remplacements en cas de départ et d'assurer une organisation robuste et cohérente aux regards de nos enjeux (compétences, charge de travail, ...).
- Promouvoir et favoriser le passage de Valorisation des Acquis d'Expérience

Qualité de Vie au Travail

- Budget convivialité (25€ / an / personne) sur tous les établissements à discrétion du service.
- Prime télétravail : 2€.
- Budget QVT alloué à chaque établissement piloté par des propositions des salariés
- Mise à jour de la politique déplacement
- Révision de prime d'indemnité de déplacement journalière.

1^{ère} réunion de négociation

Proposition de la Direction : 4% avec GVT et revalorisation des minima

2^{ème} réunion de négociation

La CFE-CGC a maintenu sa position sur la revalorisation des minima comme un prérequis à la négociation et a présenté l'ensemble de ses revendications.

Proposition de la Direction : 4% hors GVT et revalorisation des minima soit une enveloppe de 4,4% ce qui représente 5,2 M€

La CFE-CGC a donc obtenue une première victoire.

Pour la suite des négociations

La CFE-CGC défendra :

- **L'équité** pour toutes les catégories socio-professionnelles
- **Une augmentation générale** couvrant l'inflation soit **5,2 %**

La CFE-CGC demande également l'étude des autres revendications émises.